

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2015

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : M. ALIBERT Christian, M. BOIS Bernard, M. BOULON Thierry, M. DELARBRE Michel, M. GUEZE Daniel, M. GRIMAUD Guillaume, Mme MACHISSOT Ginette, Mme MALOSSE Brigitte,

Absentes excusées : Mme COPIE Magali, Mme HAYART Amandine, Melle MENADI Cindy

Secrétaire de séance : M. GRIMAUD Guillaume

Le compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

AUTORISATION PAIEMENT INVESTISSEMENT AVANT VOTE BP 2015

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la loi autorise le paiement des factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif de l'année en cours sous certaines conditions.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser le trésorier municipal à procéder à la prise en charge et au règlement des mandats d'investissement qui lui seront transmis avant le vote du Budget Primitif 2015 et ce dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement de l'année 2014.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et autorisent le trésorier à régler les différents mandats d'investissement qui lui seront adressés avant le vote et l'approbation du BP 2015 dans les conditions décrites précédemment.

MISE A DISPOSITION ACTIF « VOIRIE » A LA CDC DU PAYS DE VERNOUX

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la compétence « voirie » a été transférée à la Communauté de Communes du Pays de Vernoux à compter du 1^{er} janvier 2011.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de signer les procès-verbaux de transfert correspondants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de la compétence « voirie » à la Communauté de Communes selon le tableau suivant :

<u>Opération de mise à disposition et transferts des droits et obligations à la CdC du Pays de Vernoux</u>		
<u>Budget voirie</u>		

Opération de mise à disposition et transfert des droits et obligations à l'EPCI		
Opération non budgétaires d'ordre (hors résultats éventuellement transférés) chez le remettant et non budgétaires d'ordre chez le bénéficiaire.		

Chez le remettant (budget général de Châteauneuf de Vernoux)		
--	--	--

Mise à disposition des biens et des travaux en cours		
--	--	--

Compte débité : 2423	Compte crédité : 2151	Montant : 676 252,82 €
----------------------	-----------------------	------------------------

TOTAL 2423 : 676 252,82 €

Chez le bénéficiaire (budget annexe CdC du Pays de Vernoux)

Mise à disposition des biens et des travaux en cours :

Compte débité : 21751

Compte crédité : 1027

Montant : 676 252.82 €

TOTAL 1027 : 676 252,82 €

PREPARATION BUDGET – INVESTISSEMENT EN 2015

A prévoir sur le budget 2015 :

⇒ Les eaux pluviales quartier Vallier. En attente de chiffrage par le cabinet Merlin.

⇒ Réduire la vitesse dans le village en aménageant la départementale qui le traverse

Le département propose aux collectivités une assistance en matière de voirie

Cette offre s'articule autour de 2 missions : une mission de base forfaitisée à 2,50 euros par habitant et par an portant sur :

- Le conseil d'ordre général en matière de voirie
- L'assistance technique et financière pour les travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale,
- Le conseil pour l'entretien des ouvrages d'art et la gestion du domaine public

Une mission complémentaire optionnelle forfaitisée à 1 euros supplémentaire par habitant et par an et portant sur :

- L'accompagnement des travaux d'aménagement de la voirie et de ses dépendances dans la limite de 90000 euros HT par an

Si cette offre est souscrite au niveau de la Communauté de Communes, les travaux rentreront dans ce cadre.

Sur proposition de Michel Delarbre et conformément au programme développé au cours de la campagne électorale, ce projet fera l'objet d'une large concertation.

Mr GRIMAUD propose de présenter 2 ou 3 systèmes qui existent avec les avantages et inconvénients de chacun, présenter des hypothèses.

QUESTIONS DIVERSES

↪ Dossier Mme FELIX

Courrier du président du centre de gestion précisant que la commission de réforme n'est pas compétente s'agissant des agents du régime général et de l'IRCANTEC, elle ne peut donc pas donner suite au dossier de Mme FELIX.

Un contact sera pris par Mr le Maire avec l'avocat pour envisager les suites à donner à ce dossier dont l'impact sur les finances communales est important alors même que l'intéressée n'a été salariée de la commune que peu de temps.

↪ Concours adjoint administratif 1^{ère} classe Melle NALLET

Relance du Centre de Gestion de l'Hérault. Prévoir la somme au BP 2015.

↪ Proposition de relooker le véhicule communal faite par Mr BOULON.

En attente du cout.

↪ Déneigement

Mr le Maire remercie Mr GUEZE de s'être occupé du déneigement. De nombreuses demandes de déneigement de voies et d'espaces privées ont été formulées.

Des conventions de déneigement avaient été faites en 2009 il convient de les réactualiser.

↪ Tremplin

Proposition pour une intervention d'une semaine au mois d'avril.

Besoins : élagage des arbres et nettoyage de chemins

↳ Cèdre

Mr DELARBRE en charge du dossier fait le point sur la situation.

↳ Mr GRIMAUD signale que des plaques d'égouts sont à recéler pour éviter le bruit lors de passage de véhicules à l'intérieur du village.

Lors du conseil communautaire du 26 janvier, il sera proposé de recruter une chargée de mission (Mme Anne JULIEN) par contrat à durée déterminée et pour une durée du travail de 21h par semaine pour une première période de six mois maximum (contrat occasionnel). A la fin du CDD si les financements sont obtenus, le poste devrait être pérennisé.

La séance est levée à 22H00.